CONVENTION DE PRET DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Entre

La Mission Académique des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Education - Rectorat d'Orléans-Tours, située au 55 rue ND de Recouvrance à Orléans, ci-après dénommée, « La Mission TICE»

représentée par son responsable, le conseiller du recteur pour les TICE, Monsieur Alain Goursaud,

D'une part

et

Le Collège Jean Rostand à St Germain du Puy

représenté par Marie-Odile Leseur, principale du collège

D'autre part

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - La mise à disposition du matériel suivant :

- 1 mallette Promethean (1472/2009)
 - 32 boitiers de vote
 - o 1 tournevis
 - 1 ActivHub
 - o 1 rallonge USB

ARTICLE 2 - Objet

 Le matériel sera mis à la disposition du collège pour l'exploration d'usages pédagogiques et pour une présentation dans le cadre des Rencontres TICE 2010, le 20 octobre 2010 au Centre de Conférences d'Orléans.

ARTICLE 3 - Durée

- Ce matériel est prêté du 4 juin 2010 au 17 décembre 2010.
- La convention peut être résiliée sans délais peut-être résiliée immédiatement dans le cas où l'une des parties ne respecte pas ses engagements ou si les deux parties décident communément d'y mettre un terme.
- La convention prend effet à la date de la signature.

ARTICLE 4 - Engagements de l'emprunteur

- Tout problème devra être signalé immédiatement à la mission TICE, par téléphone au 02 38 77 84 30 ou par message électronique à mission-tice@ac-orleans-tours.fr.
- Un des fonds d'écrans fournis par la Mission TICE doit être utilisé sur le matériel prêté sauf si le contexte technique local l'empêche.
- Le transport aller et retour est assuré par l'emprunteur.
- Le matériel devra être restitué dans son entier et en bon état de marche.

Fait à Orléans, le 4 juin 2010

l'emprunteur Pour la Mission Académique TICE

Marie-Odile LESEUR

Alain Goursaud